PRÉVENTIONBTP
Un service OPPBTP

Article 11 de l'arrêté du 20 novembre 2017 relatif au suivi en service des équipements sous pression et des récipients à pression simples

Date de mise à jour : 29 Juillet 2025

Notre analyse

Le contrôle comprend des vérifications générales et des vérifications particulières, en fonction du type d'équipement concerné.
La vérification des accessoires et dispositifs de sécurité des équipements sous pression (ESP) ne concerne pas les sécurités requises par d'autres règlements (équipements mécaniques, ICPE, ATEX,...).

1 - Pour tous les équipements :

- **Présence et cohérence des marques d'identité réglementaires ;**
- **Présence du dossier d'exploitation ;**
- **Respect des conditions d'installation et d'exploitation ;**
- **Présence et capacité à fonctionner des accessoires de sécurité adéquats ou prévus par le fabricant ;**
- **Installation permettant la réalisation ultérieure des opérations d'entretien et de contrôle prévues ;**
- **Personnel nécessaire à l'exploitation, à la surveillance et à la maintenance des équipements ;**
- **Absence d'endommagement de l'équipement;**
- **Absence de dangerosité de l'échappement des accessoires de sécurité ;**
- **Existence d'une liste du personnel chargé de l'exploitation formellement reconnu apte à cette conduite par l'exploitant et périodiquement confirmé dans cette fonction.**

2 - Vérifications particulières concernant les générateurs de vapeur

- **Organisation de la surveillance mise en place**
- **Existence d'une habilitation par l'exploitant du personnel en charge de l'exploitation dans le cas des générateurs de vapeur exploités sans présence humaine permanente ;**
- **Présence des accessoires de sécurité et des dispositifs de régulation nécessaires au fonctionnement tels que prévus par la notice ou tout autres cahier des charges reconnu.**

Contexte réglementaire :					
Générateur construit selon décret du 2 avril 1926					
	Générateur construit selon la directive 97/23/CE ou 2014/68/UE et exploité selon sa notice d'instruction				
		Générateur SPHP exploité selon les NFE 32020 ou MD15 en intermittent			
			Générateur SPHP exploité selon les NFE 32020 ou MD15 en autocontrôle		
				Générateur SPHP exploité selon les NFE 32020 en télécontrôle	
					Générateur SPHP exploité selon AQUAP 2007/01
Générateur de vapeur					
X	X	X	X	X	Accessoire de sécurité à action directe - Soupape(s) de sûreté
	X	X	X	X	Sécurité d'excès de pression haute vapeur
X	X	X	X	X	Sécurité de niveau bas chaudière
	X	X	X	X	Sécurité de température haute vapeur surchauffée ou vaporisation instantanée.
	X	X	X	X	Sécurité de température haute parois serpentin vaporisation instantanée.
	X				Autres accessoires de sécurité explicitement identifiés dans la notice comme assurant une protection contre le dépassement d'une limite admissible (PS, TS).

ESP - contrôle de mise en service des générateurs de vapeur

Contexte réglementaire :					
Générateur construit selon décret du 2 avril 1926					
	Générateur construit selon la directive 97/23/CE ou 2014/68/UE et exploité selon sa notice d'instruction				
		Générateur SPHP exploité selon les NFE 32020 ou MD15 en intermittent			
			Générateur SPHP exploité selon les NFE 32020 ou MD15 en autocontrôle		
				Générateur SPHP exploité selon les NFE 32020 en télécontrôle	
					Générateur SPHP exploité selon AQUAP 2007/01
Générateur d'eau surchauffée					
X	X	X	X	X	Accessoire de sécurité à action directe - Soupape(s) de sûreté
	X	X	X	X	Sécurité de pression haute installée sur le générateur ou en communication
	X	X	X	X	Sécurité de remplissage de l'installation (sur le réseau ou niveau dans le générateur)
	X	X	X	X	Sécurité de température haute eau surchauffée.
X	X	X	X	X	Sécurité de débit minimum d'irrigation du générateur.
	X				Autres accessoires de sécurité explicitement identifiés dans la notice comme assurant une protection contre le dépassement d'une limite admissible (PS, TS).

ESP - contrôle de mise en service des générateurs d'eau surchauffée

FAQ relative à l'interprétation des dispositions de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2017 relatif au suivi en service des ESP et RPS, INERIS

Cliquez ici pour accéder à cet outil